



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Internet address: <http://www.epp-ed.eu>

13/06/2008 : Audition sur le contenu créatif en ligne "la lutte contre le piratage en ligne peut-elle se passer de consensus?" - Jacques Toubon , député européen (UMP, PPE-DE, F)

Hier jeudi 12 juin, une audition organisée par le PPE-DE et l'ADAMI et parrainée par Mr Jacques Toubon et Mme Ruth Hieronymi s'est tenue au Parlement européen. Elle a eu pour thème "la lutte contre le piratage des contenus en ligne peut elle se passer de consensus?". Sont intervenus les représentants de trois Directions Générales de la Commission, du PE de la prochaine Présidence française ainsi que des ayants droits et des consommateurs.

Cette conférence s'est déroulée à un moment charnière. Elle faisait suite à la conférence tenue par la Présidence Slovène à Brdo la semaine précédente et se voulait représentative d'un passage de relais à la veille du début de la Présidence française de l'Union. La période est particulièrement riche en initiatives dans ce domaine : du paquet Télécom actuellement en discussion à la future Recommandation sur le contenu créatif en ligne, du Forum sur la copie privée au Livre vert sur "*le droit d'auteur dans l'économie basée sur la connaissance*", au moment même où la France va discuter du projet de Loi "*création et internet*".

Faisant la synthèse des débats, Jacques Toubon a souligné la variété des opinions et des projets qui se sont exprimés et affirmé sa conviction que la solution ne se trouve pas dans la victoire d'un seul de ces points de vue mais dans la conciliation et la coopération entre toutes les parties prenantes.

Il a dit aussi sa confiance dans l'instauration de règles nationales et européennes qui ne feraient ni gagnant ni perdant mais qui permettent d'assurer le respect des droits fondamentaux sans faire obstacle au développement économique. Il a souligné à cet égard l'importance des dispositions proposées par la commission à l'article 20 de la directive sur le Service universel.

Jacques Toubon considère que le droit d'auteur et les droits dérivés et leur mise en œuvre doivent s'adapter aux nouveaux modes de diffusion et aux nouveaux comportements mais que la généralisation de l'usage des nouvelles technologies ne saurait faire litière du droit de la propriété intellectuelle. Il a remarqué, en effet, que les œuvres, leurs auteurs, leurs producteurs et leurs interprètes sont déterminants dans la décision du consommateur de s'abonner auprès d'un fournisseur d'accès à internet. Il a donc mis en garde contre toute tentation ou tout raisonnement qui fonderait l'économie de la connaissance sur un affaiblissement ou une disparition de la protection des droits de propriété intellectuelle et artistique parce qu'ils seraient considérés comme des entraves au marché et des facteurs de coût.

Il a déclaré : « le trésor de l'Europe, ce ne sont pas la technique et les tuyaux, même si nos industries sont au moins aussi avancées que celle des Etats Unis ou de l'Asie mais ce sont nos œuvres et leurs créateurs, du passé et du présent, plus encore celles de demain. Elles n'existeront que si les artistes sont reconnus, peuvent en vivre, en même temps que les opérateurs et les fournisseurs d'accès se développeront. Le malheur des uns ne peut être le prix à payer pour le bonheur des autres »

Pour toute information:

Jacques Toubon, Député européen Tél: + 322 284 51 66
Service de Presse PPE-DE Antoine Ripoll Tél: + 32 475 85 62 90
Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.eu>